



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 230-2026

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que, lors de la séance régulière tenue le 14 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 230-2026 décrétant une dépense de 5 730 548 \$ et un emprunt de 5 172 458 \$ pour des travaux d'infrastructure en voirie sur le 10e rang, le 20e rang et le chemin Roxton, tel que modifié par la résolution 159-05-2026 du 4 mai 2026 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 5 172 458.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 5 730 548 \$ et un emprunt de 5 172 458 \$ sur une période de 20 ans, ainsi que d'affecter une subvention au montant de 558 090 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale — volet redressement et sécurisation, administré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2026.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 1390, rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 6^e jour du mois de mai 2026.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière